

AVIS DU PUBLICITE

Occupation du domaine public par une activité ambulante de gourmandises de Noël dans le cadre des festivités de Noël.

Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, permettant la manifestation d'intérêts et l'information sur les conditions d'attribution.

(Articles. L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.)

Identification autorité publique	Ville de Granville
Emplacement	Placette du cour Paul Chartier sur un emplacement de 6mx3m maximum avec un branchement électrique.
Type d'occupation	Commerce ambulant de gourmandises de Noël (exemples : chichis, barbe à papa...).
Période d'occupation du domaine public	Du samedi 6 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Modalité de présentation des candidatures	Remise de la candidature par courriel à servicegep@ville-granville.fr avec en objet « réponse à l'avis de publicité – Noël 2025 » Un dossier de présentation des produits proposés et du véhicule utilisé avec photos à l'appui.
Délai de transmission des candidatures	La date limite est fixée au 13 octobre 2025.
Mode d'attribution	L'emplacement sera attribué en fonction des critères suivants : • Types de produits sucrés proposés. • Diversités des produits en lien avec la fête de Noël et différents de ceux vendus dans les commerces proches. • Qualité et présentation des produits. • Adaptation des installations du commerçant au contexte de Noël et au site décoré pour les festivités (pas de groupe électrogène, ambiance adaptée et insertion du projet dans le paysage). • Gestion des déchets émanant de l'exploitation.
Documents à fournir	• Numéro Siret • Attestation d'assurance responsabilité civile • Dossier de présentation des produits et du véhicule.
Date d'affichage et de mise en ligne du présent avis	17 septembre 2025